

**SIGNATURE
PROTOCOLE
ACCORD 2023-2025**

**LÉGISLATION
CLÔTURE
ENQUÊTE PGDH3**

**JOURNÉES
WALLONNES
DE L'EAU (ÉCOLES)**

LA HAUTE-MEUSE...
transparente

EDITO

Ce début d'hiver marque la fin de l'actuel Protocole d'Accord 2020-2022 des partenaires du CRHM et le lancement d'un nouveau Protocole 2023-2025. Il a été adopté par notre Assemblée générale et est le fruit d'une large concertation entre acteurs de la Meuse et de ses affluents. L'occasion était donc belle de réunir nos partenaires ce 21 décembre au Prieuré d'Anseremme pour symboliquement le signer.

Vous découvrirez dans cette édition de «La Haute-Meuse transparente» quelques chiffres et actions clé du Protocole qui se termine et quelques perspectives pour le Protocole 2023-2025 à venir. Vous y retrouverez aussi le programme scolaire des prochaines Journées Wallonnes de l'Eau de mars 2023.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin et d'ores et déjà une heureuse année 2023 à vous et à l'ensemble de vos proches. Qu'elle soit riche en belles surprises, en petites joies et grands bonheurs.

Jean-Marc Van Espen,
Président du CRHM

SIGNATURE D'UN NOUVEAU PROTOCOLE D'ACCORD 2023-2025

Cérémonie de signature le 21 décembre au Prieuré d'Anseremme

Au moment de l'écriture de ces lignes, nous étions à quelques jours de la cérémonie de signature du Protocole d'Accord 2023-2025 des partenaires du Contrat de rivière Haute-Meuse au Prieuré d'Anseremme.

Les organismes signataires de ce Protocole, chacun à leur échelle, s'engagent pour trois années supplémentaires dans des actions visant à l'amélioration de la qualité de nos cours d'eau. Ils officialisent par cette signature, leur participation à la mise en place de près de 250 actions sur la zone d'action du Contrat de rivière Haute-Meuse.

Bilan du Protocole d'Accord 2020-2022

En ce mois de décembre, il est l'heure de regarder dans le rétroviseur et tirer les conclusions du Protocole 2020-2022. Dans celui-ci, nous pouvons mettre en exergue les 216 actions réalisées parmi la série d'actions initialement prévues au cours de ces 3 ans mais aussi les 294 activités de sensibilisation qui ont regroupé 3300 personnes et 500 professionnels.

Outre les actions, la cellule de coordination du CRHM a parcouru plus de 1000km de cours d'eau à pied, depuis la source jusqu'à leur confluence, afin de réaliser l'inventaire des atteintes. De cette manière, nous pouvons mettre en avant les 989 points noirs qui ont été résolus au cours de ce protocole. Néanmoins, il reste encore du travail sur les 6658 points noirs restants dans notre base de données !

Comme actions clés du Protocole 2020-2022, soulignons les activités réalisées lors du récent chômage de la Meuse, la campagne de sensibilisation « Ici commence la mer », le soutien aux Communes (définition des secteurs PARIS, inondations 2021...), la gestion des espèces invasives et la réalisation de parcours didactiques « Ici c'est cool... » le long de plusieurs cours d'eau.



© S. Sabbe

Journée festive dans le lit de la Meuse lors de sa mise en chômage (Godinne, 8 octobre 2022)



Pose de macarons "Ici commence la mer" près des avaloirs



Gestion de berces du Caucase à Vodécée (Philippeville)



© V. Gouttebarga

Animation « Ici c'est cool... » à Saint-Gérard (Mettet)

Perspectives du nouveau Protocole 2023-2025



Réunion de concertation avec visite de terrain le

Thématiques abordées

Résultat d'un consensus entre le CRHM et ses partenaires (administrations, pouvoirs et acteurs locaux), le nouveau Protocole d'Accord s'articule autour de 246 actions. Celui-ci est réparti en 23 thématiques dans lesquelles on retrouve par exemple : l'assainissement des eaux usées, la préservation des milieux aquatiques, la protection contre les risques d'inondation ou encore la gestion des espèces invasives.

La Cellule de coordination du CRHM maintiendra bien entendu ses missions d'inventaire des atteintes le long des cours d'eau (cf. descriptif ci-contre) et de sensibilisation de tout un chacun à la préservation des cours d'eau. Les Journées Wallonnes de l'Eau et les Opérations Rivières Propres seront notamment reconduites.

Projet de labellisation de la Houille, la Hulle et l'Eau Noire « Site Rivières Sauvages »

Parmi les actions du nouveau Protocole d'Accord, nous pouvons citer la volonté de mettre sur les rails le projet transfrontalier de labellisation de la Houille et de la Hulle comme "Site Rivières Sauvages". Il sera porté communément par le CRHM, le Parc Naturel des Ardennes (France) et le Parc Naturel de l'Ardenne méridionale.

Il est également question d'évaluer l'éligibilité de l'Eau noire et certains de ses affluents pour ce label dans le cadre du nouveau Parc National Entre-Sambre-et-Meuse. Le CRHM sera porteur de ce projet en collaboration avec le bureau du Parc. Par ailleurs, afin de maintenir la labellisation de l'Artoise en France, il y a aussi l'envie de poursuivre la concertation entre acteurs belges et français en vue de trouver des solutions par rapport aux différentes atteintes inventoriées dans la partie amont du cours d'eau belge : la Wartoise.



Le long de la Houille en vue d'une labellisation « Site Rivières Sauvage » (Gedinne, 16 juin 2022)



Les inventaires des atteintes le long des cours d'eau seront poursuivis par le CRHM

Inventaire des atteintes aux cours d'eau et résolutions des points noirs

Ces 3 années nous serviront également à poursuivre les inventaires des atteintes aux cours d'eau à l'échelle de nos Comités locaux. Equipés de nos cuissardes, de notre application d'inventaire et de partenaires courageux, nous planifions de parcourir un maximum de kilomètres de cours d'eau. Ils seront scrutés à la loupe afin d'apporter des mises à jour aux actions à réaliser dans le but d'améliorer les qualités physiques et biologiques de la Haute-Meuse et ses affluents.

L'inventaire des atteintes aux cours d'eau est en permanente réflexion, notamment au niveau de l'amélioration de l'outil ou de l'harmonisation de la prise des données mais aussi dans les points d'attentions à tenir à l'œil prioritairement sur le terrain. Il y a par exemple les impacts de plus en plus importants des sécheresses et des inondations, de nouvelles législations comme le couvert végétalisé permanent ou des projets de partenaires bénéficiant de nos données de terrain pour faciliter leurs actions.

VOUS POUVEZ PRENDRE CONNAISSANCE DU CONTENU COMPLET DU NOUVEAU PROTOCOLE 2023-2025 DES PARTENAIRES DU CRHM SUR NOTRE SITE INTERNET
WWW.CRHM.BE



LÉGISLATION SUR LA CLÔTURE DES COURS D'EAU EN BORD DE PRAIRIE PÂTURÉE



A partir du 1er janvier 2023, le bétail ne pourra plus avoir accès aux cours d'eau classés¹. L'interdiction s'applique également pour les cours d'eau non classés situés dans les zones suivantes :

- En zone amont d'une zone de baignade officielle ;
- En zone Natura 2000 ;
- En zone de prévention de prise d'eau (zones IIA et IIB).

Plus aucune dérogation ne sera donc applicable à partir du 1er janvier 2023, excepté pour les prairies faisant l'objet d'un pâturage très extensif favorable à la biodiversité moyennant l'introduction d'une demande spécifique au DNF.

Concernant l'abreuvement du bétail, il sera toujours autorisé mais à condition de tenir les animaux à l'écart du cours d'eau (rampe aménagée désormais proscrite). Reste donc les systèmes de type pompe à museau, gravitaire ou solaire ou encore le recours au tonneau à eau. À noter que toute construction dans le lit du cours d'eau est interdite tel que l'aménagement d'un barrage (même sommaire) pour relever le niveau d'eau.

Lorsque le cours d'eau traverse la pâture, il est possible d'aménager un passage à sec. Il vous faudra alors un permis d'urbanisme et une autorisation domaniale du gestionnaire du cours d'eau. Les buses en béton sont à éviter. Mieux vaut se diriger vers un système qui préserve le fond naturel du cours d'eau (passerelle en bois ou en dalles béton, demi-arche PEHD...). Il sera parfois intéressant de revoir le pâturage pour exploiter un côté puis l'autre. Dans ce cas, il est autorisé de faire traverser le troupeau par le cours d'eau le temps de changer de côté, mais il faudra alors équiper les deux parties avec des abreuvoirs.

¹L'obligation de clôturer les cours d'eau classés remonte au 8 décembre 1967 avec application au 1er janvier 1973. De nombreuses communes avaient demandé des dérogations et les avaient obtenues par arrêtés royaux en 1973-1974.

Source article : Contrat de Rivière Ourthe



Berges et lit du cours d'eau piétinés par le bétail



La législation impose la pose d'une clôture à minimum 1 mètre de la crête de berge

ENQUÊTE PUBLIQUE

PGDH3

En application de la Directive-cadre européenne sur l'eau, les citoyens et les acteurs qui sont parties prenantes dans la gestion de l'eau en Wallonie sont invités à donner leur avis sur les projets des troisièmes Plans de gestion (PGDH3) des parties wallonnes des districts hydrographiques internationaux de la Meuse, de l'Escaut, du Rhin et de la Seine établis en vue de protéger nos rivières, nos fleuves et nos eaux souterraines.

L'enquête publique se déroule du 2 novembre 2022 au 2 mai 2023. Les documents sont consultables en ligne sur le site internet : eau.wallonie.be

Ils peuvent également être consultés par l'intermédiaire de votre commune ou aux sièges des Contrats de rivière.

Vos commentaires écrits peuvent être envoyés au SPW Environnement soit :

- Via le formulaire en ligne
- Par courriel à eau@spw.wallonie.be
- Par courrier postal au secrétariat de la direction des Eaux de Surface du SPW Environnement
Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 Jambes
- Vos observations verbales pourront être recueillies dans votre administration communale aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur rendez-vous (à déterminer avec la personne responsable de l'environnement de votre commune)



The banner features a background image of a lush green forest under a blue sky. A large, semi-transparent blue wave shape is overlaid on the right side. In the top left corner, there is an orange rectangular box with the text 'ENQUÊTE PUBLIQUE' in white. The main text 'Donnons vie à l'eau !' is written in large, white, sans-serif font. Below it, '3^{èmes} Plans de gestion des Districts Hydrographiques Wallons' is written in a smaller white font. At the bottom left, a white rounded rectangle contains the dates 'Du 2 novembre 2022 au 2 mai 2023' in blue. To the right of the dates is the blue SPW logo, which consists of three wavy lines.

ENQUÊTE PUBLIQUE

Donnons vie à l'eau !

3^{èmes} Plans de gestion des Districts Hydrographiques Wallons

Du 2 novembre 2022 au 2 mai 2023

JOURNÉES WALLONNES DE L'EAU 2023: PROGRAMME SCOLAIRE

DU 15 A

L'Eau d'Ici (Chimay)

Visite

C'est à Bourlers que Guy, le propriétaire des lieux, prend soin d'un espace dédié à la nature au fil des années se développant autour d'un étang historique. En sa compagnie, ainsi que d'un guide nature de Natagora, les écoles chimaciennes pourront écouter sa démarche environnementale, découvrir et observer les différentes espèces qui y sont présentes.

Lieu : Bourlers

Durée : ½ journée

Public cible : Ecoles de Chimay (de la 3^e à la 6^e primaire)

Organisateurs : Contrat rivière Haute-Meuse, Ville de Chimay, Natagora ESM, Guy Jordan

Inscription : formulaire d'inscription à remplir sur le site du CRHM (www.crhm.be)



Ici c'est cool ... le Burnot (Mettet)

Excursion

Une balade pédestre didactique (3km) à la découverte de la rivière et de ses spécificités (animaux, respect de l'environnement, impacts de l'homme, vocabulaire...) est prévue en compagnie d'un animateur du CRHM. Plusieurs haltes vous permettront d'observer et de mieux comprendre le milieu de vie qu'est la rivière et son fonctionnement.

Lieu : Place de Brogne à Saint-Gérard

Durée : 2h

Public cible : à partir de la 4^e primaire

Organisateurs : Contrat de rivière Haute-Meuse

Inscription : formulaire d'inscription à remplir sur le site du CRHM (www.crhm.be)



du 22 et 28/03

COMPLET

Au fil de l'Eau Noire

Fruit d'une collaboration entre différents acteurs locaux couvinois, cette activité sera proposée en bord de rivière et permettra aux écoles de l'entité de Couvin de se questionner et de mieux comprendre les enjeux que représentent nos cours d'eau. L'activité est déjà complète suite aux nombreuses réponses reçues des écoles.

U 31/03



Découvrez l'eau dans tous ses états !

Animation

Grâce à une bâche illustrée grand format représentant de nombreuses scénettes de la vie de tous les jours, les élèves seront conscientisés à l'impact, positif ou négatif, qu'ils peuvent avoir sur le cours d'eau. En observant cette bâche, les élèves seront amenés à s'interroger sur ce qu'ils voient et devront retrouver les bons et les mauvais gestes illustrés autour de 7 thématiques liées au monde de l'eau (déchets, épuration, agriculture, faune et flore...). Une animation ludique, enrichissante et participative qui guidera les élèves vers les bons gestes à adopter pour sauvegarder nos rivières !

Lieu : Dans votre école - **Durée :** 2h**Public cible :** de la 4^e à la 6^e primaire**Organisateurs :** Contrat de rivière Haute-Meuse**Inscription :** formulaire d'inscription à remplir sur le site du CRHM (www.crhm.be)

Ici commence la mer !

Animation

Dans l'esprit du projet « Ici commence la mer » développé par la SPGE et les 14 Contrats de rivière de Wallonie, rappelant aux usagers qu'après le caniveau se trouve la rivière et la mer, l'animation porte sur l'impact des déchets dans le cours d'eau, le tri, le recyclage et la durée de vie des déchets. En fin d'animation, il sera proposé de laisser une marque "Ici commence la mer" dans l'école afin de se souvenir de l'importance de nos gestes du quotidien sur la rivière.

Lieu : Dans votre école**Durée :** 2h**Public cible :** de la 4^e à la 6^e primaire**Organisateurs :** Contrat de rivière Haute-Meuse**Inscription :** formulaire d'inscription à remplir sur le site du CRHM (www.crhm.be)

21/03

Journée de l'Eau (Beauraing)

Animations et balade guidée

Bienvenue aux écoles pour découvrir différentes facettes du monde de l'eau :

- Le fonctionnement d'un captage d'eau potable ainsi que les pressions anthropiques qui peuvent l'impacter
- Le fonctionnement d'une station d'épuration et la mise en avant de certains produits aux impacts limités
- Le contexte (hydro)géologique des captages d'eau de Beauraing
- Les actions des agriculteurs pour préserver la qualité de l'eau

Lieu : Centre Culturel de Beauraing et balade au Castel

Durée : 2h (au choix entre 9h et 15h)

Public cible : de la 3^e à la 6^e primaire

Organisateurs : Office du Tourisme et Centre Culturel de Beauraing, PROTECT'eau, Géopark Famenne-Ardenne, Contrat de rivière Lesse et Contrat de rivière Haute-Meuse

Inscription : Contrat de rivière Lesse asbl
info@crlesse.be - 084 22 26 65

21 et 23/03

Découverte de la grotte du Trou d'Haquin (Profondeville)

Activité sportive et pédagogique

Visite didactique de la grotte du Trou d'Haquin, cavité formée par l'eau au fil des millénaires en compagnie d'animateurs pédagogiques qui vous guideront dans les méandres de cette cathédrale souterraine. Prévoir des bottes, des vêtements pouvant être salis, éventuellement une collation (barre de céréales). Ne pas oublier des vêtements et chaussures de rechange.

Lieu : Parking du Trou d'Haquin – chemin d'Hestroy à Lustin

Durée : 3h dans la grotte (début activité à 10h - 2 groupes de 12 personnes par date)

Public cible : 5-6^e primaire (non adapté aux PMR)

Organisateurs : Spéléo-J

Inscription : Spéléo-J

(Vincent Detraux - 081 23 00 09 - maison@speleo.be)



21, 23, 28 et 30/03

Découverte de l'usine de production d'eau potable de VIVAQUA à Tailfer (Profondeville)

Visite

L'usine de Tailfer transforme l'eau brute de la Meuse en eau potable. L'eau captée en Meuse fait l'objet de diverses étapes de traitement et de contrôle avant d'être injectée dans le réseau d'adduction. La visite débutera par la projection d'un film d'une dizaine de minutes, suivie par une visite guidée des installations.

Lieu : Rue Rochers de Frêne, 5170 Lustin

Durée : 2h30

Public cible : élèves à partir de 15 ans

Date et horaire : Au choix à 9h30 ou 13h30. Date et horaire à définir lors de l'inscription

Organisateurs : VIVAQUA

Inscription : 025 18 84 06 – communication@vivaqua.be

date limite d'inscription : 9 mars

23 et 24/03

A la découverte de l'étang de Virelles (Chimay)

Animations

Durant 2 heures, vous parcourez 5 stands où vous sera proposée une activité de découverte de la vie de l'étang animée par un accompagnateur nature de l'Aquascope de Virelles (les petites bêtes de la mare, les oiseaux de l'étang, l'aquarium, la vie de l'étang, dégustation de produits à base de poissons d'étang). Remise d'un livre sur la vie de l'étang. Activité réalisée dans le cadre du projet « Vers une gestion intégrée des étangs de la Botte » du GAL de la Botte

Lieu : Aquascope de Virelles, rue du Lac 42

Durée : 3 heures (De 9h à 12h et de 13h à 16h)

Public cible : classes de 5e et 6e primaires

Organisateurs : Virelles Nature, GAL de la Botte du Hainaut

Inscription : clementine.goffin@aquascope.be
0487/79.95.52



Coordinateur :
Frédéric Mouchet

Secrétariat et gestion administrative :
Bénédicte Stouffs, Florence Colon

Chargés de mission :
Jean-François Huaux, Sylvain Richard, Thibaut Sabbe, Benjamin Willems

CONTRAT DE RIVIÈRE HAUTE-MEUSE, ASBL
Cellule de coordination

-  Rue Henri Blès 190C-5000 Namur
-  081/77 67 32
-  contact@crhm.be
-  www.crhm.be
-  Contrat de rivière Haute-Meuse

Quand vous aurez fini de me lire et de me relire, confiez-moi à une amie, un ami, des voisins,...

Pour la version papier du bulletin :

- Nouvel abonnement (gratuit)
- Changement d'adresse
- Ne souhaite plus recevoir la version papier du bulletin d'information

Nom :

Prénom :

Institution / Entreprise :

Adresse complète :

Tél :

E-mail :

Site internet :

A renvoyer à la cellule de coordination du CRHM par courrier
(Rue Henri Blès 190C-5000 Namur) ou par e-mail : contact@crhm.be

Pour recevoir la version électronique du bulletin, rendez-vous en page d'accueil de notre site internet

Imprimé sur papier recyclé-Tirage 3.600 exemplaires



Réalisé avec le soutien du Service public de Wallonie, de la Province de Namur, de la Province de Hainaut et des 27 communes partenaires du CRHM: Andenne, Assesse, Beauraing, Cerfontaine, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohéy, Onhaye, Philippeville, Profondeville, Viroinval, Vresse-sur-Semois et Yvoir.



Le Comité de rivière (Assemblée générale) du Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) est composé de nombreux partenaires. Il est constitué en asbl dont voici la composition :

Acteurs locaux

Animation gelbressoise asbl, Bureau Economique de la Province de Namur, Centre YWCA « Les Fauvettes » asbl, Cercle des Naturalistes de Belgique asbl (CNB), Ciney environnement asbl, Club Alpin Belge (aile francophone, CAB), Comité régional Anti-Carrière (CRAC), Commission internationale de la Meuse, Commission wallonne d'Etudes et de Protection des Sites Souterrains (CWEPSS), Empreintes asbl (CRIE de Namur), Fédération belge de Batellerie, Fédération francophone de Canoë (FFC), Fédération Francophone de Navigation de Plaisance (FFNP), Fédération francophone de Ski nautique et de Wakeboard (FFSNW), Fédération Francophone de Yachting Belge (FFYB), Fédération halieutique et piscicole du sous-bassin Meuse amont (FHPMa), Fédération HoReCa de Namur et du Brabant wallon, Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA), Fondation CYRYS, Fondation Gouverneur René Close, Fondation rurale de Wallonie (FRW), Groupe d'Action Local (GAL) de l'Entre Sambre et Meuse, Intercommunale namuroise de Services publics (INASEP), Infrabel sa, Klim-en bergsportfederatie (aile néerlandophone, KBF), La Fario asbl, La Maison de la Mémoire rurale de La Bruyère, Les Amis de la terre asbl, Les Amis de Marche-les-Dames asbl, Les pêcheurs de la Houille, Monuments et Sites de Saint Gérard et Graux asbl, Natagora, Office du Tourisme d'Hastière, Parc naturel de l'Ardenne méridionale, Parc naturel Viroin-Hermeton (PNVH), Pays de la Molignée asbl, Port Autonome de Namur (PAN), Profondeville-Lustin Perles de la Meuse, Royal Cercle nautique de Dinant, Royal Club nautique Sambre et Meuse (section aviron), Soulm'Actif, Spéléo-J, Union belge de Spéléologie (UBS), Virelles-Nature, Vivaqua.

Administrations fédérales, régionales et organes consultatifs

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement :
Département de la Nature et des Forêts (DNF),
Département de la Ruralité et des Cours d'eau (DRC),
Département de l'Environnement et de l'Eau (DEE).

SPW Mobilité et Infrastructures :
Direction des Voies hydrauliques de Namur (DVHN),
Direction des Etudes environnementales et paysagères.

SPW-Secrétariat général :
Direction Centre régional de crise.

Ministère de la Défense nationale.

Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) de Gesves.

Pouvoirs locaux

Province de Namur: Conseil provincial,
Administration des Services techniques et de l'Environnement, Province de Hainaut.

Administrations communales de Andenne, Assesse, Beauraing, Cerfontaine, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohéy, Onhaye, Philippeville, Profondeville, Viroinval, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

Photo page de garde : extrait exposition « Beauraing se jette à l'eau » © Bernard Libert Éditeur responsable : Frédéric Mouchet